



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 octobre 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, le représentant des Coteaux, Martin Chartrand, le maire de L'Île-Cadieus, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le représentant de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Daniel Lauzon, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la représentante de Pointe-des-Cascades, Jacynthe Parson-Frêchette, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que madame la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

Est absent le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

14-10-08-01

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-10-08-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 9. « Tourisme dans Vaudreuil-Soulanges » après le point 4. « Pôle institutionnel », en déplaçant le point 15. « Période de questions allouée aux citoyens » après le point 13. « Dissolution de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et intégration des prêts au Fonds local d'investissement (FLI) » et les points 5.3 « Services professionnels d'ingénierie rurale pour les travaux de cours d'eau : suivi » et 6. « Gestion des matières résiduelles » après le point « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le préfet constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. PÔLE INSTITUTIONNEL

4.1. PROJET DU PÔLE SAVOIR/CIVIQUE : STATUT ET POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. TOURISME DANS VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI ET POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres que la MRC a reçu la demande de projet d'entente avec Tourisme Suroît quant à l'aide financière 2015 pour un montant de deux-cent-vingt-mille-quatre-cent-quatre-vingt-un dollars (220 481 \$). Cette demande sera analysée au comité d'analyse du budget 2015. Il souligne que les quatre-vingt-huit (88) organismes touristiques de la région seront convoqués sous peu à une rencontre



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

organisée par la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges afin de faire le point sur le tourisme dans Vaudreuil-Soulanges.

Il mentionne également que pour faire suite au dernier lac-à-l'épaulé, la MRC n'a pas de compétence directe en tourisme.

Monsieur Yvan Cardinal souligne que nous pouvons constater que les gens qui se sont déplacés démontrent leur engagement et leur intérêt pour le développement touristique de Vaudreuil-Soulanges. Il précise que le développement du tourisme avec les cinq (5) MRC serait une option intéressante.

Madame Marie-Jacinthe Roberge, directrice générale de Tourisme Suroît, demande d'intervenir. Elle signifie que les organismes de la région sont actuellement largement en planification de leur offre de services pour l'année 2015. Elle réitère l'urgence d'agir.

6. GREFFE ET LÉGISLATION

6.1. **CONTRATS POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : RENOUELEMENT**

6.1.1. **TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

CONSIDÉRANT le contrat sur le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion d'une période de deux (2) ans, soit du 25 mars 2013 au 24 mars 2015, avec *CRI Environnement inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu de **renouveler** le contrat sur le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion avec *CRI Environnement inc.* pour une (1) année, soit du 25 mars 2015 au 24 mars 2016, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix du contrat initial et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda au contrat initial pour la période visée.

Proposition adoptée.

6.1.2. **FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT le contrat sur la fourniture de conteneurs, de la levée et du transport des matières résiduelles de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion d'une période de deux (2) ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2015, avec *RCI Environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-04

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu de **renouveler** le contrat sur la fourniture de conteneurs, de la levée et du transport des



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

matières résiduelles de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion avec *RCI Environnement* pour une (1) année, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix du contrat initial et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda au contrat initial pour la période visée.

Proposition adoptée.

6.1.3. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT le contrat sur le traitement et la valorisation des matières résiduelles de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion d'une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015, avec *Les Entreprises Environnementales Pierrefonds inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-05

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de renouveler** le contrat sur le traitement et la valorisation des matières résiduelles de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion avec *Les Entreprises Environnementales Pierrefonds inc.* pour une (1) année, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix du contrat initial et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda au contrat initial pour la période visée.

Proposition adoptée.

6.1.4. SCÉNARIO 2015 DES HEURES D'OUVERTURE MODIFIÉES

Le préfet cède la parole à madame Anne Fortier, agente de développement en environnement, afin d'expliquer aux membres la proposition relative aux heures d'ouverture modifiées de l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion.

CONSIDÉRANT l'analyse du taux d'achalandage de la dernière année à l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE ces statistiques démontrent un besoin réel de la population;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les heures d'ouverture de l'écocentre afin de répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié d'étendre les journées d'ouverture de 3 à 6 jours durant la période estivale soit du 1^{er} avril au 31 octobre 2015 et de réduire les heures d'ouverture en période hivernale de 30 heures/semaine à 23 heures/semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Table en environnement du 7 octobre 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-06

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **de modifier** les heures d'ouverture de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2015 comme suit :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

	Été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	TOTAL Nombre d'heures d'ouverture/jour
Lundi	FERMÉ	FERMÉ	
Mardi	8 h à 17 h	FERMÉ	9 heures
Mercredi	8 h à 17 h	FERMÉ	9 heures
Jeudi	8 h à 17 h	FERMÉ	9 heures
Vendredi	8 h à 17 h	8 h à 17 h	9 heures
Samedi	9 h à 16 h	9 h à 16 h	7 heures
Dimanche	9 h à 16 h	9 h à 16 h	7 heures
TOTAL	50 heures/heures semaine	23 heures/heures semaine	

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer un addenda au contrat de gestion de l'écocentre avec *Nature-action Québec*;

d'autoriser la dépense supplémentaire de quarante-cinq-mille dollars (45 000 \$) qui sera prévue au budget 2015.

Proposition adoptée.

Madame Fortier souligne que l'ajout d'heures supplémentaires pour la période du 15 mai au 28 août représente soixante-six pour cent (66 %) d'augmentation de l'achalandage. Elle confirme que plus de quatre-mille (4 000) tonnes de matières ont été valorisées à l'écocentre, ce qui représente un taux de valorisation de quatre-vingt-treize pour cent (93 %).

Madame Fortier rappelle aux membres la Semaine québécoise de réduction des déchets qui aura lieu du 18 au 26 octobre 2014. Pour l'occasion, la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre la possibilité aux citoyens d'accéder sans frais à l'Écocentre pour un nombre illimité de visites. Les citoyens des vingt-trois (23) municipalités de la région de Vaudreuil-Soulanges pourront sans frais aller porter leurs matériaux en quantité illimitée aux dates suivantes :

- du vendredi 17 au dimanche 19 octobre 2014;
- du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2014.

Au cours des prochains jours, il y aura parution d'une publicité dans les journaux suivants :

- Première Édition;
- L'Étoile;
- Hudson Gazette;
- Your Local Journal.

6.2. JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE CM-2 : NOMINATION ET RADIATION

CONSIDÉRANT QUE la loi permet à un juge de paix d'exercer les pouvoirs qui sont conférés à un juge dans le cadre de l'instruction de poursuites par défaut en vertu de la section II du chapitre VI du Code de procédure pénale et de rendre jugement à leur égard en vertu de la section I.1 du chapitre VII de ce code;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a la compétence de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Lajeunesse-Brochu, juge de paix actuelle, quitte son poste à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 22 octobre 2014;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un juge de paix fonctionnaire à la cour municipale régionale afin d'instruire les poursuites par défaut comme la loi le permet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, l'arrêté ministériel peut conférer au juge de paix compétence sur tout le territoire du Québec ou sur les districts judiciaires ou les territoires qu'il indique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, les juges de paix exercent leurs fonctions auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec d'une part, ou auprès d'une cour municipale, selon ce qu'indique l'arrêté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 160 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, les juges de paix fonctionnaires n'exercent que les attributions déterminées à l'annexe IV, selon la catégorie qui leur est attribuée dans leur acte de nomination;

CONSIDÉRANT QUE madame Liane Lefebvre détient un diplôme d'études collégiales du Collège de Maisonneuve depuis 1977, un baccalauréat de l'Université de Montréal depuis 1981 et qu'elle cumule plus de 10 ans d'expérience à la cour municipale régionale;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **adresse** une demande écrite et formelle au ministre de la Justice du Québec afin qu'il procède à la nomination de madame Liane Lefebvre, commis à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, à titre de juge de paix fonctionnaire CM-2 à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges du district de Beauharnois et que, par le fait même, la radiation de madame Julie Lajeunesse-Brochu soit effective le 22 octobre 2014;

que la demande adressée au ministre de la Justice du Québec **précise** que les attributions du juge de paix fonctionnaire de la cour municipale soient conformes à la catégorie 2 du paragraphe 2 de l'annexe IV de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Proposition adoptée.

7. AGRILE DU FRÊNE

7.1. STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

7.1.1. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : OBLIGATION POUR LES 11 MUNICIPALITÉS DE LA CMM D'ADOPTER UN PLAN D'ACTION LOCALE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Le préfet cède la parole à madame Anne Fortier, agente de développement en environnement, afin d'expliquer aux membres la décision de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant la lutte contre l'agrile du frêne.

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 septembre 2014 la CMM a adopté une stratégie de lutte contre l'agrile du frêne pour le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales mesures de cette stratégie est l'adoption par toutes les municipalités de la CMM, d'ici le 31 décembre 2014, d'un plan d'action local afin de limiter et de ralentir la propagation de l'insecte;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce plan stratégique de lutte contre l'agrile du frêne couvrira onze (11) municipalités de la MRC, membres de la CMM;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'élaborer un plan régional pour l'ensemble des vingt-trois (23) municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CQEEE, le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, est mandaté par la CMM pour accompagner les municipalités membres dans l'élaboration d'un plan stratégique;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Table en environnement du 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 40000 349;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'octroyer** un contrat au *Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes* (CQEEE) pour un montant total de huit-mille dollars (8 000 \$) afin d'élaborer un plan régional de stratégie de lutte contre l'agrile du frêne pour les douze (12) municipalités hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui sera arrimé avec le plan élaboré pour les municipalités membres de la CMM.

Proposition adoptée.

7.1.2. POSITIONNEMENT

Madame Fortier dépose une correspondance de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant la mise sur pied d'un programme d'aide financière et technique pour la lutte à l'agrile du frêne.

14-10-08-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'appuyer** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans sa demande aux gouvernements du Québec et du Canada de mettre sur pied un programme d'aide financière et technique visant à soutenir les municipalités dans la lutte contre l'agrile du frêne.

Proposition adoptée.

À titre d'information, madame Fortier souligne qu'une étude pour l'implantation d'un projet agroforestier régional, une COOP, est en cours afin de valoriser localement les arbres abattus et développer un marché régional du bois, incluant le bois de frêne.

8. PÔLE LOGISTIQUE

8.1. SUIVI DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.2. DÉVELOPPEMENT D'UN MÉGAPROJET INDUSTRIEL – RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet d'implantation du pôle logistique de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-06-25-38 autorisant la MRC à procéder aux appels d'offres nécessaires dans le cadre du projet de pôle logistique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-07-16-04 approuvant la grille d'analyse des critères;

VU l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé le 4 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux (2) soumissions reçues le 2 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la formation du comité de sélection par le directeur général en fonction de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions étaient conformes et ont obtenu la note d'au moins soixante-dix (70) points;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudeuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des enveloppes de prix, les deux (2) soumissionnaires ont soumissionné au-dessus de cent-mille dollars (100 000 \$);

CONSIDÉRANT les règles d'adjudication de contrats;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-10

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **de mettre fin** à ce processus d'appel d'offres pour les services professionnels en communication relatifs à la réalisation d'une démarche d'acceptabilité sociale.

Proposition adoptée.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. SÉCURITÉ FERROVIAIRE – POSITIONNEMENT : DEMANDE D'APPUI

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance de la ville de Longueuil concernant la sécurité ferroviaire.

Monsieur Guy Pilon propose d'appuyer la résolution de la ville de Longueuil. Il explique le double discours de certaines municipalités touchées par le potentiel pôle logistique de Contre-Cœur qui veulent un pôle sans les inconvénients du dédoublement des rails et de la forte augmentation de la circulation ferroviaire et de tout autre transport lourd.

CONSIDÉRANT la résolution CA-140710-1.35 de la ville de Longueuil relative aux revendications de l'agglomération de Longueuil en vue d'accroître la sécurité ferroviaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches entreprises par la Ville de Longueuil auprès de Transport Canada et le Canadian National (CN) afin de resserrer les normes et la réglementation entourant les activités des compagnies ferroviaires qui traversent les territoires de Saint-Hyacinthe entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que sur le territoire de la Ville de Boucherville, dans la subdivision Sorel-Boucherville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du 8 octobre 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'appuyer** la Ville de Longueuil dans ses demandes aux gouvernements et autres organismes concernant la sécurité ferroviaire sur son territoire.

Proposition adoptée.

9.2. ENBRIDGE

9.2.1. RECOURS JUDICIAIRE : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres que la MRC de Vaudeuil-Soulanges n'a plus besoin de mettre en demeure Enbridge. Mardi dernier, le président de l'Office national de l'énergie (ONÉ) a accepté l'ensemble des représentations effectuées par le comité de vigilance et a suspendu la mise en opération du pipeline. Enbridge doit déposer des documents afin de rencontrer les orientations et un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours leur est imposé. Les questionnements de la MRC sur les franchissements de cours d'eau n'ont pas eu de réponse quant aux conditions 16 et 18.

Une rencontre du comité de vigilance est prévue pour le 15 octobre prochain. La MRC sera présente et accompagnée notamment du conseiller en communication.

9.2.2. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RENDRE PUBLIC LE SUIVI DES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE DÉCEMBRE 2013 : DEMANDE D'APPUI

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance de la MRC d'Argenteuil concernant une demande au gouvernement du Québec et en explique le contenu.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-315 de la MRC d'Argenteuil afin de demander au gouvernement du Québec de rendre public le suivi des conditions énoncées dans le rapport de la commission parlementaire de décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du 8 octobre 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'appuyer** la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec dans le dossier Enbridge afin que le gouvernement rende public le suivi des conditions énoncées dans le rapport de la commission parlementaire de décembre 2013.

Proposition adoptée.

10. ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les quatre (4) demandes par résolution des municipalités de Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Coteau-du-Lac afin de raffiner la cartographie des zones à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit : « déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme, ou pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables »;

CONSIDÉRANT la mise en place par la MRC d'un projet de raffinement des zones à risque de glissement de terrain à la demande du conseil en 2013 afin de raffiner la cartographie ainsi que le cadre normatif, et à terme, modifier son schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des informations du ministère de la Sécurité publique (MSP) qui possède l'expertise en matière de glissement de terrain, notamment concernant la cartographie et le cadre normatif s'y référant et qu'il a un rôle d'expert-conseil et de coordination en la matière auprès des autres ministères;

CONSIDÉRANT l'entière collaboration du MSP dans le projet, notamment par leur participation active à la première rencontre de démarrage du projet en février 2014 ainsi qu'à la séance publique d'information tenue à Saint-Lazare en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le MSP a avisé la MRC au mois de février 2014 de son impossibilité à produire une nouvelle cartographie des zones à risque de glissement terrain pour l'ensemble du territoire de la MRC, due, notamment, au manque de ressources à l'interne, mais qu'il allait procéder à la cartographie de la partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont certaines zones seraient prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC réalise présentement une nouvelle cartographie de la zone à risque de glissement de terrain sur la partie hors CMM de son territoire pour compléter le travail du MSP dans la partie CMM et que cette cartographie doit répondre aux normes du MSP;

CONSIDÉRANT les études effectuées par les experts du ministère déterminant des zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs dans le secteur de la Vallée- Chaline à Saint-Lazare et le secteur de la rue Simone-de-Beauvoir à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, nécessitant des rapports du MSP afin d'établir des normes ainsi que des aménagements de protection minimaux, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le MSP a affirmé aux différents collaborateurs au dossier, à l'occasion d'une séance publique d'information tenue à Saint-Lazare le 14 mai 2014, du dépôt d'un avis de modification de la cartographie des zones à risque de glissement de terrain pour septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devait modifier son schéma d'aménagement en conséquence suivant cet avis;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le MSP a informé par courriel la MRC le 24 septembre dernier que l'avis de modification de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs dans le secteur de la Vallée-Chaline à Saint-Lazare sera retardé à l'été 2015, et ce, si tout se passe comme prévu et que la réalisation des cartes, pour les zones à risque de glissement de terrain pour la partie CMM du territoire, est reportée à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier du projet de raffinement de la cartographie des zones exposées au mouvement de terrain était prévu pour la fin de l'année 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **de demander** à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, de maintenir et de prioriser les échéanciers entendus pour ces dossiers face à l'urgence des situations;

que copie conforme **soit acheminée** aux députées de Soulanges et de Vaudreuil, mesdames Lucie Charlebois et Marie-Claude Nichols, pour appui et suivi dans ce dossier.

Proposition adoptée.

11. FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

Le directeur général explique le rapport d'attribution relatif au fonds de voirie régional. Il souligne que la diminution de la somme à distribuer est affectée par les baisses en économie et que la perceptrice au fonds de voirie régional va travailler quatre (4) jours par semaine au lieu de cinq (5) jours.

CONSIDÉRANT le rapport d'attribution relatif au fonds de voirie régional déposé par la firme Gaudreau Poirier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité administratif du 8 octobre 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-14

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le rapport d'attribution relatif au fonds de voirie régional comme faisant partie intégrante afin de permettre l'émission des chèques pour chaque municipalité.

Proposition adoptée.

Monsieur Yvan Cardinal informe les membres que monsieur Yvon Bériault va continuer de s'occuper du dossier du Fonds de voirie régional. Il souligne que la MRC a pris la bonne décision de créer un fonds régional, car il observe des mésententes ailleurs au Québec entre les municipalités locales. Il rappelle que ce fonds est dédié aux routes.

Monsieur Marc Roy, maire de la ville de L'Île-Perrot, prend son siège à 20 h 15.

12. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (SOLIDE) ET INTÉGRATION DES PRÊTS AU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

CONSIDÉRANT le besoin de plusieurs entreprises de la région d'avoir accès à du financement pour le démarrage ou l'expansion de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds local d'investissement (FLI) et la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) de Vaudreuil-Soulanges contribuent à stimuler l'économie de la région par des investissements stratégiques qui profitent aux travailleuses et aux travailleurs, de même qu'aux entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds serait facilitée par la dissolution de la SOLIDE de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le transfert de ses actifs et de ses passifs au Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-15

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'accepter** le transfert d'actifs et de passifs de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) en faveur du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges afin de mettre en place le Fonds local de solidarité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) et dont la gestion sera prise en charge par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges;

d'accepter la dissolution de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE);

de nommer monsieur Hans Jr Gruenwald comme représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC).

Proposition adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

14-10-08-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 19.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

14-10-08-17

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de lever** le huis clos à 22 h.

Proposition adoptée.

14. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RURALE POUR LES TRAVAUX DE COURS D'EAU : SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2015;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage, réalisés en novembre 2014, auront pour effet de devancer certaines étapes des travaux de 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'arpentage seront facturés suite à la réalisation complète des travaux d'entretien de chacun des cours d'eau en 2015;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-18

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à l'arpentage des cours d'eau suivants :

- Branches 7 et 8 du cours d'eau Coulée Beauchamp, arpentage estimé à mille-cinq-cents dollars (1 500 \$) - Bassin 1 (ville de Coteau-du-Lac 6,48 %, municipalité des Coteaux 4,82 %, municipalité de Saint-Clet 2,33 %, municipalité de Saint-Polycarpe 41,50 %, municipalité de Saint-Télesphore 10,98 %, municipalité de Saint-Zotique 2,37 % et municipalité de Sainte-Justine-de-Newton 31,52 %);
- Cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau, arpentage estimé à mille dollars (1 000 \$) - Bassin 3 (ville de Coteau-du-Lac 19,28 %, municipalité de Saint-Clet 45,95 %, ville de Saint-Lazare 11,60 %, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton 6,53 % et municipalité de Sainte-Marthe 16,64 %);
- Branche 2 du cours d'eau Saint-Hyacinthe, arpentage estimé à mille dollars (1 000 \$) - Bassin 3 (ville de Coteau-du-Lac 19,28 %, municipalité de Saint-Clet



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

45,95 %, ville de Saint-Lazare 11,60 %, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton 6,53 % et municipalité de Sainte-Marthe 16,64 %);

- Cours d'eau Sabourin, arpentage estimé à mille-cinq-cent-quarante dollars (1 540 \$) - Bassin 4 (municipalité de Rigaud 56,19 %, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton 12,62 %, municipalité de Sainte-Marthe 1,24 % et municipalité de Très-Saint-Rédempteur 29,95 %);
- Cours d'eau Delvan, arpentage estimé à mille dollars (1 000 \$) - Bassin 15 (municipalité des Cèdres 100 %).

Proposition adoptée.

15. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15.1. MATIÈRES ORGANIQUES

15.1.1. ACQUISITION D'UNE UNITÉ PILOTE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

15.1.1.1. CRITÈRES DE SÉLECTION : APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-07-16-08 autorisant la MRC à amorcer la procédure d'appel d'offres public pour l'acquisition de matériel et d'équipement traitant les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles en conformité aux spécificités techniques établies;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les articles 936 et suivants du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-19

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'approuver** la grille d'analyse de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une unité pilote pour le traitement des matières organiques comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

15.1.1.2. LOCALISATION DE L'UNITÉ PILOTE DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE SUR LE TERRITOIRE : POSITIONNEMENT

Les membres de la Table en environnement ont analysé différents emplacements potentiels pour la localisation de l'unité pilote de traitement sur le territoire.

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES 2015-2016 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la mise en place de la collecte des matières organiques par la MRC;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 188 relatif à la déclaration de compétence en matière de gestion des matières résiduelles et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les mieux placées pour s'occuper des contrats de collecte et de transport des matières organiques pour leur population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités déterminent la gestion de la qualité du service et de la diffusion de l'information;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-20

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **de déléguer** aux municipalités locales la compétence de la MRC relative à la collecte et au transport des résidus alimentaires à partir de l'automne 2015 comme suit :

- les municipalités locales doivent prévoir au contrat de transport l'acheminement des matières recueillies vers un site externe de compostage pour 2015-2016 et vers une infrastructure régionale à partir de 2017;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- les municipalités locales doivent prévoir l'achat de bacs de quarante-cinq (45) litres ou moins selon les critères établis par chaque municipalité;
- les municipalités locales doivent prévoir que la fréquence des collectes est de cinquante-deux (52) collectes par année;
- les municipalités locales doivent déterminer la journée de collecte (favoriser la journée du recyclage);
- les municipalités locales doivent prévoir la gestion des bacs (ajout, remplacement, réparation);
- les municipalités locales doivent prévoir la distribution des bacs en vue de l'implantation.

que la MRC accompagne les municipalités par la rédaction d'un devis modèle pouvant être adapté par chaque municipalité;

que la MRC s'assure de la qualité du traitement et coordonne tout le processus de traitement (compétence exclusive de la MRC);

que la MRC coordonne les journées de collecte en fonction de la quantité de matières à être collectée quotidiennement.

Proposition adoptée.

15.2. COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES FEUILLES D'AUTOMNE 2015-2016 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la mise en place de la collecte des matières organiques par la MRC;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 188 relatif à la déclaration de compétence en matière de gestion des matières résiduelles et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les mieux placées pour s'occuper de la collecte, du transport et de la valorisation des feuilles d'automne pour les années 2015-2016;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-21

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **de déléguer** aux municipalités locales la compétence de la MRC relative à la collecte, le transport et la valorisation des résidus verts pour les années 2015 et 2016 en valorisant sur un site de compostage externe ou selon une entente avec les agriculteurs locaux (l'utilisation de sac en papier est obligatoire pour les ententes avec les agriculteurs locaux).

Proposition adoptée.

15.3. SUIVI DES DOSSIERS ET POSITIONNEMENT

En ce qui concerne les dépôts satellites, la firme *Chamard et associés* a évalué les besoins relatifs à différents scénarios de collecte. Trois (3) secteurs de dépôt ont été identifiés, soit les secteurs de Soulanges, de L'Île-Perrot et de Rigaud. Un retour sera fait à une prochaine séance.

Le préfet cède la parole à madame Anne Fortier, agente de développement en environnement, afin d'expliquer aux membres les résultats de l'étude. Mme Fortier mentionne qu'il y a trois (3) scénarios qui sont retenus par cette étude.

Monsieur le directeur général explique qu'en ce qui concerne les scénarios, il y a une proposition de la municipalité de Rigaud avec une offre clé en main. On continue les recherches pour les secteurs de Soulanges et de L'Île-Perrot en visant des solutions à moindre coût.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

CONSIDÉRANT l'importance des programmes de sensibilisation à de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de la Politique de développement social durable de la MRC ainsi que de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet allie le développement social et le développement durable sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'organisme *Environnement Jeunesse* vise à sensibiliser les jeunes des Centres de la petite enfance (CPE), les éducateurs ainsi que leurs parents par l'atteinte d'objectifs et de mesures à mettre en place en vue d'une certification environnementale de bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise trois (3) Centres de la petite enfance (CPE) de la région;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 40000 349;

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-22

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par monsieur **Martin Chartrand** et résolu d'**octroyer** un contrat de quatre-mille-deux-cents dollars (4 200 \$) à l'organisme *Environnement Jeunesse* pour accompagner et faire de la sensibilisation de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles auprès des jeunes, leurs parents ainsi que les éducateurs de trois (3) Centres de la petite enfance (CPE) de la région.

Proposition adoptée.

Madame la directrice du greffe et du contentieux quitte son siège.

16. RESSOURCES HUMAINES

16.1. ORGANIGRAMME : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT le changement de gouvernance à la MRC;

CONSIDÉRANT l'implantation du bureau de projets;

CONSIDÉRANT la mise en place de cellules d'expertises et la poursuite de la transformation organisationnelle vers une gestion matricielle du travail;

CONSIDÉRANT, entre autres, le rapport déposé par le directeur général au comité administratif;

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme proposant les changements organisationnels suivants :

Abolition des postes suivants :

- chef du bureau de projets;
- directrice des opérations;
- greffière de la cour municipale régionale;
- directrice du greffe et du contentieux (en date de la démission de l'employée);
- directrice des ressources humaines et du développement social durable;
- technicienne en ressources humaines;
- greffière adjointe (en date de la démission de l'employée);
- adjointe au greffe et au contentieux (poste vacant);
- conseiller en communication (poste vacant).



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Création des postes suivants :

- directrice générale adjointe;
- directeur de l'ingénierie;
- greffière de la MRC et de la cour municipale régionale;
- conseillère en ressources humaines.

POUR CES MOTIFS,

14-10-08-23

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** le nouvel organigramme, **d'autoriser** le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour son application et **de l'autoriser** à signer les nouveaux contrats de travail;

d'autoriser le directeur général à faire tout déplacement latéral de tout employé, lorsque le changement n'a pas d'effets budgétaires.

Proposition adoptée.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-10-08-24

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **que la séance soit levée** à 22 h 5.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier